

## ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION TERRITORIALE N°6

### LE MAILLON BITERROIS

Jeudi 8 décembre 2011 à Lieuran-lès-Béziers

#### UN MAILLON POUR SÉCURISER ET SOULAGER LA RESSOURCE UNIQUE DU TERRITOIRE MAIS DES CRAINTES D'UN EFFET INVERSE DANS UN PREMIER TEMPS

Pour le maître d'ouvrage, le maillon Biterrois doit principalement répondre à un objectif de sécurisation de l'alimentation en eau potable, pour un territoire mono-ressource et appelé à voir sa population augmenter (dans des proportions très variables selon les différentes hypothèses). Une telle attente est partagée par plusieurs acteurs (Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron par exemple). Une forte demande d'irrigation existe également.

D'après les études menées par BRL, une exploitation optimisée du barrage des Monts d'Orb suffira, en complément des économies réalisées par la limitation des fuites et le changement des comportements, à répondre aux besoins à court terme des territoires desservis par les maillons Biterrois et Audois. Ces deux maillons pourront donc dans un premier temps être alimentés par le système Orb, la sécurisation intervenant dans un second temps par leur interconnexion avec les réseaux alimentés par le Rhône.

La première phase d'Aqua Domitia verrait ainsi les canalisations s'étendre, pour le maillon Biterrois, depuis le système Orb vers le Nord-Est de Béziers. La jonction avec le maillon Val d'Hérault nécessiterait le passage de la canalisation dans une zone à faibles besoins (de Valros à Villeveyrac).

A moins que des demandes n'émergent dans ce secteur, seul un besoin de sécurisation fortement exprimé par les acteurs du bassin de l'Orb justifierait actuellement la réalisation de ce tronçon, prévient BRL. Or, l'usage de sécurisation générant peu de recettes, la mobilisation des collectivités territoriales sera d'autant plus nécessaire. Une participante craint dès lors que cette jonction demeure hypothétique, faute de financement.

Un tel phasage du projet soulève des objections de la part de certains participants. La réalisation du maillon Littoral Audois, annoncée comme urgente, fait craindre aux usagers actuels situés en amont un accroissement des prélèvements sur l'Orb qui contraindrait leurs propres usages (en les limitant ou en rendant la ressource payante). D'autres participants craignent que l'exploitation de l'Orb ne se poursuive plus longtemps que nécessaire, voire s'intensifie, ce qui accentuerait la pression sur le fleuve au lieu de la soulager, une conséquence potentiellement aggravée par le changement climatique.

Rappelant que le barrage des Monts d'Orb a spécifiquement été conçu à destination de l'alimentation du littoral Audois mais profite à l'ensemble de la vallée, le maître d'ouvrage, rejoint par d'autres participants, rappelle la nécessité d'une solidarité entre les territoires (ce qui amène des réflexions sur la gouvernance, cf ci-après). BRL indique par ailleurs que le maillon Littoral Audois, qui consiste à doubler la canalisation alimentant l'usine de potabilisation de Puech de Labade, est prévu dans une optique de sécurisation (utiliser la seconde canalisation en cas d'incident sur la première) mais non d'accroissement des capacités de l'usine. Si des doutes s'élèvent quant à ce dernier argument, BRL argue d'une transparence absolue en matière de prélèvements sur l'Orb, l'ensemble des données concernant ce sujet étant fournis à l'observatoire des ressources mis en place par le Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL). Pour une association, ce maillon relève donc du devoir d'entretien du réseau par le concessionnaire plus que d'un nouvel investissement.

BRL affirme que la ressource Orb ne connaît pas de risque quantitatif à court terme, dans la mesure où le barrage des Monts d'Orb est un outil de régulation performant dont le potentiel peut permettre de répondre à des besoins accrus sans pression supplémentaire sur le fleuve. Pour plusieurs participants, l'adduction d'eau du Rhône n'en est pas moins réclamée dans des délais rapides : soulager l'Orb est jugé nécessaire à l'atteinte du bon état des milieux aquatiques.

## DES ATTENTES DU MONDE AGRICOLE : L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EUROPÉENNES CONSIDÉRÉE COMME INDISPENSABLE À LA RÉALISATION DES RÉSEAUX SECONDAIRES

Le monde agricole, et notamment viticole, fait état de ses fortes attentes concernant le projet Aqua Domitia. Le maître d'ouvrage a identifié des besoins particulièrement pressants au Nord-Est de Béziers, même si certains agriculteurs appellent également à la prise en compte de territoires situés plus au Sud (où néanmoins davantage de terres sont déjà équipées pour l'irrigation). Interrogés sur la pertinence d'un tel investissement, des agriculteurs déclarent avoir procédé à des études confirmant selon eux que l'irrigation permet un réel gain de rentabilité.

Un élu rapporte des positions plus nuancées sur son territoire, où les exploitants se partagent entre demandeurs d'irrigation (pour améliorer leur production mais également valoriser leur patrimoine) et partisans d'une viticulture traditionnelle. BRL indique à cette occasion que des terroirs situés en altitude ne se prêtent pas à une desserte par Aqua Domitia, mais davantage à des solutions locales telles que les retenues collinaires. Quelle que soit la solution retenue, aucun territoire ne doit, selon certains intervenants, être privé d'eau.

Des doutes sont exprimés quant au dimensionnement du projet qui n'aurait pas fait l'objet d'études sérieuses sur les besoins agricoles et qui ferait miroiter une réponse peu réaliste aux attentes des agriculteurs. Pour les représentants du monde agricole, cela ne justifie pas de manquer l'opportunité que représente l'arrivée d'Aqua Domitia, aussi incomplète que soit cette solution.

L'irrigation se veut raisonnée, assurent les agriculteurs, qui font état des efforts entrepris par la filière pour une utilisation économe de l'eau, au travers notamment de l'accompagnement proposé par les chambres d'agriculture.

La structuration des demandes d'irrigation, qui doit aboutir à la constitution de maîtrises d'ouvrages locales prenant en charge la réalisation des réseaux secondaires, implique une réflexion sur la cohérence économique des projets et la solvabilité des demandes. Dans un tel calcul, le prix de l'eau représente une composante importante, avertissent certains intervenants qui rapportent des exemples d'équipements sous-utilisés du fait d'un coût de l'eau trop élevé. De l'avis de plusieurs acteurs institutionnels, la capacité à financer la construction des réseaux secondaires dépend des subventions européennes au titre du FEADER, dont la décision d'attribution semble se faire attendre (elle n'en demeurerait pas moins imminente). Ces subventions sont même jugées indispensables par certains acteurs institutionnels. Les fonctionnaires européens en charge du dossier ont émis l'exigence que les terres équipées grâce à cet investissement conservent une vocation agricole pérenne, ce qui peut être garanti par le biais de dispositifs tels que les ZAP (zones agricoles protégées) et les PPEANP (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).

Un participant propose que les chambres d'agriculture se chargent du recensement de l'ensemble des demandes ou projets d'irrigation, ainsi que de l'analyse de leur pertinence et de leur capacité à être financés. Ce travail entre bien dans les compétences de ces organismes, qui toutefois ne s'y engageront pas en l'absence de réponse sur les aides européennes. 1000 €/ha semblent représenter l'investissement maximal que les agriculteurs peuvent consentir dans la réalisation des réseaux secondaires : le coût de ceux-ci étant de 8000 à 10000 €/ha, la question du financement reste en effet ouverte.

L'harmonisation des prix de l'eau sur l'ensemble du territoire est également réclamée.

## **AQUA DOMITIA JUGÉ UTILE À LA PRÉSERVATION DE LA NAPPE ASTIENNE : APPELS À UN CONTRÔLE RENFORCÉ DES FORAGES**

Une partie importante du territoire concerné par le projet dépend de la nappe astienne pour satisfaire ses besoins en eau (de manière exclusive pour 5 communes et 57 établissements hôteliers de plein air). Cette ressource d'une qualité jugée exceptionnelle se voit fragilisée du fait de prélèvements nombreux et en augmentation. Été après été, le niveau minimal de la nappe s'abaisse tandis que le biseau salé avance toujours davantage à l'intérieur des terres : cette tendance actuelle peut devenir insoutenable à long terme. Pour ses gestionnaires, réserver la nappe astienne à l'eau potable, en reportant les autres usages sur l'eau de l'Orb apportée par Aqua Domitia, serait donc indispensable.

La multiplication des forages constitue un facteur qui risquerait de s'avérer dirimant si leur contrôle n'était pas renforcé. 900 forages sont recensés sur la nappe astienne, réalisés dans des conditions techniques éloignées des règles de l'art. Pour ses partisans, Aqua Domitia peut contribuer à atténuer le développement des forages sauvages pour peu que ce projet propose un prix de l'eau attractif.

Certains participants ne croient guère à cet argument, dans la mesure où, aussi bas que soit fixé son prix, l'eau d'Aqua Domitia sera toujours plus coûteuse qu'une eau de forage. L'intensification des contrôles et des sanctions est pour eux un impératif, malgré la complexité de la réglementation, la multiplicité des intervenants (communes et différents services de l'Etat) et l'insuffisance des moyens de contrôle. A noter cependant que la nappe astienne a récemment été classée comme zone de répartition des eaux, statut qui a pour effet de baisser les seuils de déclaration et d'autorisation (mais l'obligation de déclaration est-elle respectée ?). Cette sensibilisation à une gestion économe de l'eau doit enfin concerner les professionnels : s'il a été question des efforts demandés aux agriculteurs, les exploitants d'équipements touristiques ne doivent pas en être exemptés.

## **UNE RÉFLEXION À ENGAGER SUR LA GOUVERNANCE DE L'EAU**

Des échanges menés au cours de cette réunion, de multiples participants concluent à la nécessité de développer la réflexion sur la gouvernance de l'eau. Le partage des ressources entre les territoires et l'arrivée d'un projet trans-bassins rendent nécessaire une gouvernance commune aux différents SAGE. De l'avis général, ces structures exercent une gouvernance de l'eau satisfaisante à l'échelon local, où les commissions locales de l'eau permettent de débattre de la gestion des ressources et des modalités de leur usage. Comme le montrent les discussions relatives à l'eau de l'Orb, cette gouvernance ne peut pas cependant s'arrêter aux limites des bassins-versants. Plusieurs participants réclament donc de compléter le dispositif de concertation par une instance s'exerçant à un échelon géographique supérieur, par exemple en réactivant l'instance supra-bassin proposée en son temps par l'Agence de l'eau et coprésidée par le président du Conseil régional et le Préfet de région.

Un participant estime que les 15 millions de m<sup>3</sup> apportés par Aqua Domitia n'apporteront qu'une réponse marginale à l'ensemble des besoins (dont le total exprimé dans l'ensemble des réunions dépasse selon lui l'hypothèse basse avancée par BRL), et que la sécurisation de l'alimentation en eau potable deviendra l'usage prioritaire. Il faudrait donc dépasser des positions d'adhésion ou d'opposition au projet pour entamer une discussion plus globale sur l'eau, à l'échelle du bassin-versant du Rhône.

Partagé par l'ensemble des participants, l'objectif d'économies d'eau doit cependant concerner l'ensemble des élus et le grand public, insistent certains intervenants. L'objectif départemental fixant à 75% le rendement minimal des réseaux est ambitieux et représente un effort important pour certaines communes, ce qui nécessite la sensibilisation et l'accompagnement des élus.

Les économies étant obtenues également au travers d'un changement de comportement de la part des usagers, ceux-ci doivent donc s'appropriier les enjeux relatifs à l'eau : des participants doutent que ce soit le cas actuellement dans la majorité de la population, dont les prises de conscience apparaissent parfois de manière brutale lorsqu'un incident interrompt la distribution.

## DES QUESTIONS PLUS PONCTUELLES

Des questions ponctuelles portent sur les usages prévus pour le projet Aqua Domitia. Le maître d'ouvrage est interrogé sur une éventuelle destination du projet à l'exploitation des gaz de schiste (ce qui n'est pas envisagé, d'autant que la zone concernée par des permis d'exploration est éloignée des territoires desservis), ainsi qu'à l'alimentation d'un golf par le maillon Val d'Hérault (l'éventualité existe bien, un projet étant en cours à Lavagnac). Une participante se demande si les besoins (notamment agricoles) ne sont pas accentués pour faire accepter un projet qui viserait en réalité d'autres usages non mentionnés.

Un agriculteur s'enquiert de la possibilité de relier directement des ASA (associations syndicales autorisées) aux barrages. Pour BRL, cette solution serait performante en termes de rendement mais représente un coût très important (5 millions d'euros pour une canalisation reliant le barrage des Monts d'Orb à l'ASA de Belles-Eaux par exemple).

Alors que plusieurs participants ont évoqué le dimensionnement des maillons d'Aqua Domitia (pour le juger insuffisant), une question porte sur le maillon Sud, déjà en travaux, dont la capacité pourrait contraindre toute augmentation future des capacités du projet. Pour BRL cependant, les 15 Mm<sup>3</sup> annoncés ne représentent qu'une fraction de la capacité réelle des canalisations d'Aqua Domitia, dans la mesure où le projet aura un usage essentiellement saisonnier.

70 personnes ont participé à la réunion.